



Conseil d'administration Séance du 10 février 2017

Délibération n°11-2017 Fusion des options Art et Communication

- Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L 1412-3 et L2002 relative à la création d'établissements publics de coopération culturelle ;
- Vu l'arrêté préfectoral du 28 décembre 2010 portant création de l'école supérieure d'arts & médias de Caen/Cherbourg, établissement public de coopération culturelle ;
- Vu les statuts de l'école supérieure d'arts & médias de Caen/Cherbourg ;

Dans le cadre de la définition de son projet pédagogique, et après l'avis favorable reçu par le Haut Conseil de l'Évaluation de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur (HCERES) lors de l'évaluation des formations de second cycle en 2016, ainsi que celui du Conseil des Études et de la Vie Étudiante (CEVE) du jeudi 3 février 2017, l'ésam Caen/Cherbourg se verra conduire des formations de premier et second cycle dans les options « Art » et « Design ». Ce qui suppose :

- La fusion des options « Art » et « Communication » dans le second cycle de son offre de formation dès la rentrée 2017/2018. Les étudiants de cinquième année auront encore cette année le choix entre les options « Art » et « Communication » pour le passage de leur Diplôme National Supérieur d'Expression Plastique (DNSEP), afin de clôturer le cursus engagé en 2016/2017.
- La proposition de deux options en premier cycle : l'option « Art » et l'option « Design » dans le cadre du diplôme délivré pour la première fois en 2018, et conférant le grade de licence, le Diplôme National d'Art (DNA).

La nouvelle habilitation reçue pour le second cycle pour l'option « Communication » à la rentrée 2016 sera donc abandonnée, et signifiée aux ministères de la Culture et de l'Education, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche. Pour le premier cycle, l'habilitation demandée en décembre 2016 ne concernait déjà que les seules options « Art » et « Design ».

DELIBERATION

Le Conseil d'administration après en avoir délibéré :

- **Approuve** la fusion des options « Art » et « Communication » dans les deux cycles proposés au sein de l'offre de formation de l'ésam Caen/Cherbourg,
- **Décide** de délivrer des diplômes au sein des options « Art » et « Design »,
- **Autorise** le Président ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Le Président,



Marc Pottier

Nombre de membres en exercice : 25

Présents : 16

Votants : 20

Vote : à l'unanimité des voix